

ANNEXE REGLEMENT INTÉRIEUR week-end KAMIPLAY

Pour l'agrément et la sécurité de chaque visiteur, le respect des conditions de visite exposées dans le présent règlement intérieur, est impératif.

Article 1. PARTICIPATION :

Tous les participants sont les bienvenus

Cosplayeurs avec inscriptions

L'inscription se fait via le site internet du Parc Oriental par un formulaire en ligne. Les inscriptions seront closes à midi le vendredi 4 novembre 2022.

La gratuité est accordée sous réserve des conditions validées par l'équipe du Parc oriental en charge de l'évènement.

Pour le bon déroulement du week-end ' Kami Play', les cosplayeurs s'engagent à venir en « costume » cosplay :

- Le cosplayeur doit se vêtir, se maquiller et se coiffer comme le personnage.
- La silhouette, la couleur des yeux, et des cheveux seront contrôlés !
- Ne seront pas retenues les tenues des personnages qui contreviennent au règlement du Parc oriental.

*Le visiteur comme le cosplayeur s'engagent au respect du règlement intérieur du Parc oriental.

CF article 6 du Règlement Intérieur du Parc Oriental :

- *« Ils s'abstiennent notamment d'être torse nu et de manière générale, de porter atteinte par leur comportement à la pudeur et aux bonnes mœurs*

Les mineurs doivent être accompagnés.

La billetterie pour l'accompagnant est possible en ligne sur le site internet du Parc Oriental ou au guichet.

Dans le cadre de la collecte des données, à l'inscription, les informations personnelles collectées seront utilisées dans le cadre de l'évènement ' Kami Play' afin de communiquer les informations nécessaires à la réalisation de celui -ci.

Elles seront conservées pour la communication interne au Parc Oriental. Elles ne seront pas récupérées, vendues ou échangées avec des sociétés tierces ou partenaires.

Cosplayeurs sans inscriptions

Les cosplayeurs feront valider la tenue à l'entrée proche du guichet du Parc Oriental. Le tarif réduit sera proposé à la billetterie.

Les règles de comportement cosplayeurs sont similaires à celles des cosplayeurs inscrits.

Photographes

Le Parc Oriental autorise les photographes à venir au tarif d'entrée individuel. Le photographe doit s'assurer du consentement de la personne (droit à l'image). L'identification du Parc Oriental, via les réseaux sociaux est autorisée. Les artifices et autres accessoires de mises en scènes ne sont pas autorisés.

Pour rappel, le pique-nique n'est pas autorisé

CF article 8 du Règlement intérieur du Parc Oriental

« De façon générale, les pique-niques sont interdits à l'intérieur du Parc Oriental, à l'exception d'une autorisation particulière et limitée dans le temps liée à une animation (ex. Hanami). Cette dernière est alors précisée par voie de communication et d'affichage (site web, affiches, etc.).

Les terrasses des points de restauration du Parc Oriental sont réservées exclusivement à leurs clients qui y consomment.

La commune de Maulévrier met à disposition une aire de pique-nique pour les usagers de ses parkings. »

Article 2. SECURITE :

Le port des armes ne sera pas toléré et elles seront confisquées à l'accueil du Parc Oriental : les armes seront mises de côté et récupérées à la sortie du Parc Oriental.



SONT INTERDITS :

- les armes réelles & répliques réalistes
- les cosplays de tenues militaires
- les cosplays d'uniformes des forces de l'ordre
- les tenues ou accessoires contenant du métal
- les accessoires en bois



Attention : les accessoires doivent mesurer 1m50 au maximum.

Article 3. COMMUNICATION :

Le Parc Oriental autorise son identification sur les réseaux sociaux via #ParcOriental ou #KamiplayParcOriental pour les publications sur le week-end Kamiplay.

Le Parc Oriental se réserve le droit de publier vidéo et photo des cosplayers sur les réseaux sociaux. Vous acceptez en participant à l'évènement d'apparaître dans les publications du Parc.

L'équipe du Parc Oriental vous souhaite une excellente visite.